

## Lutte contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

### Bilan 2016 : Un nombre de nids découverts en forte hausse

En 2015 et 2016, le climat lui a été très favorable, ce qui lui a permis de coloniser de nouvelles zones géographiques et de se développer sur sa zone de présence connue (Ardèche, Drôme et Isère).

### Le dispositif de surveillance régionale

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire et Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) a été mis en place et décliné au niveau départemental.

Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids. Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations. A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

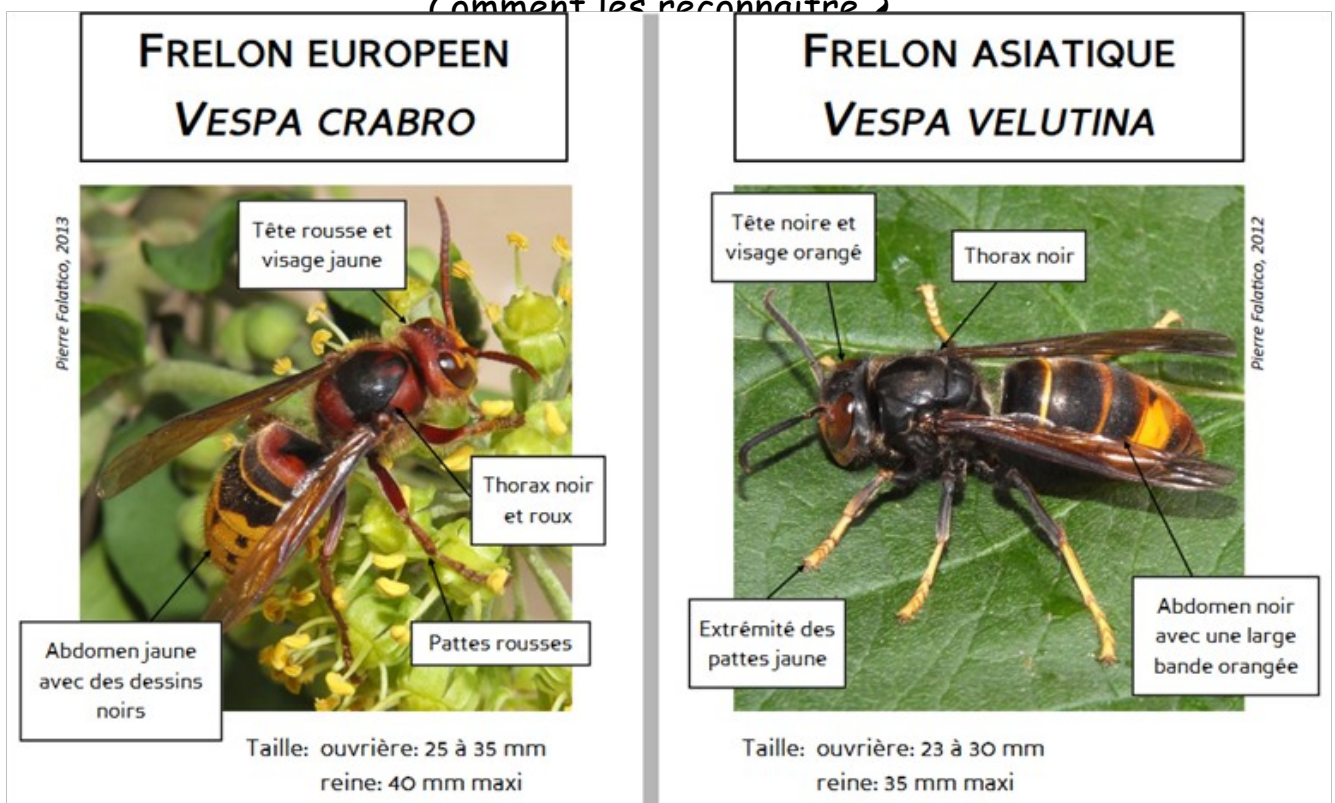
GDS 38 : 09 74 50 85 85 / [info@gds38.asso.fr](mailto:info@gds38.asso.fr)

FREDON : 04 74 86 40 68 / [fdgdon38@orange.fr](mailto:fdgdon38@orange.fr)

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels !

## Comment les reconnaître ?

### Comment les reconnaître ?



Objet : Information aux propriétaires de parcelles forestières

Madame, Monsieur,

**Vous êtes propriétaire de parcelles boisées sur les communes de Châlon, Les Côtes d'Arej, Reventin-Vaugris, Saint Sorlin de Vienne ou Vernioz, et vous souhaiteriez en savoir plus sur le milieu forestier et sa gestion, ou vous vous demandez simplement ce que vous pourriez faire de vos parcelles ?**

La Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux (CFT), en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Auvergne-Rhône-Alpes, envisage pour cela **d'organiser une réunion d'Information** et d'échanges sur la gestion forestière à l'automne. Si vous êtes intéressé, **merci de l'indiquer en complétant le formulaire ci-joint.**

De plus, aujourd'hui, un des enjeux majeurs est le morcellement de la propriété qui ne facilite pas la gestion forestière durable, productrice de bois d'œuvre et créatrice de valeur ajoutée. **Afin de connaître vos besoins en matière de foncier, de desserte et de vous Informer des aides disponibles, nous vous proposons de nous indiquer, via le formulaire ci-joint, vos souhaits avant le 15 juillet 2017.**

Mickaël CHATENET, technicien au CRPF Auvergne-Rhône-Alpes se tient à votre disposition pour toutes questions relatives à ce courrier au 06 08 36 45 63 ou à [mickael.chatenet@crpf.fr](mailto:mickael.chatenet@crpf.fr).

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

M. le Président de la CFT,  
Guy SERVET

L'ingénieure du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes  
Véronique JABUILLE

Avec le soutien de

